

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
du 15 octobre 2020

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1040	20	6	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 15 octobre 2020 à 14 h** à SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, salle du Pôle de Proximité de la Communauté de communes, sur convocation du 29 septembre 2020.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : David LEGOUET

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Turlaville
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jacques COQUELIN, canton Valognes
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Promotion des missions d'accompagnement des filières pêche côtière et conchylicole normandes par le SMEL : réalisation de vidéos en format web

Demande d'aides publiques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 15 octobre 2020 ;

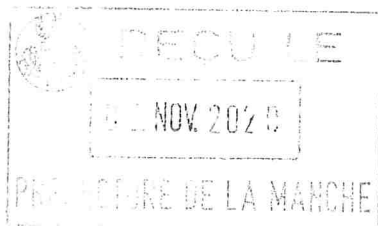
Vu les compétences du SMEL et ses actions conduites en mettant en avant l'expertise et le savoir-faire des diverses filières des professionnels de la pêche, de la conchyliculture et autres actions en Recherche et Développement (R&D), diversification des productions et de préservation des ressources marines et de promotion des métiers de la pêche et de la conchyliculture ;

Considérant le projet d'amélioration du site internet du SMEL en 2021 pour le doter de vidéos en format web (durée de 1 à 2 minutes) ;

Considérant le coût prévisionnel de ce projet de 15 000 euros éligible au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à hauteur de 80 % au titre du programme « développement local par les acteurs locaux » (DLAL) ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la réalisation de ce programme dans le cadre de la démarche de soutien du SMEL auprès des professionnels et d'information auprès du grand public ;
- Autorise le Président du SMEL à signer les documents nécessaires à la demande d'aides publiques et inhérents à la réalisation de ce projet.



Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long tail.